Bonjour,

je suis sur le point d'acheter une grange.

1 Ma déclaration préalable, déposée le 10/11, a été refusée sur le motif qu'un permis de construire était nécessaire car changement de destination + travaux.

La grange est rattachée à une maison (l'accessoire suit le principal). L'instructrice motive sa décision sur le principe que le terrain étant prochainement divisé (en même temps que la vente) il n'y a plus lieu d'appliqué ce principe et que l'usage du bâtiment est simplement agricole. Qui a raison ? Je motive ma décision par la situation actuelle de la parcelle (non encore divisée) et l'instructrice par le projet futur.

2 Le courrier indiquant cette décision a été envoyé par lettre simple le 23/11/2020 que je n'ai jamais reçu. En appelant la mairie pour une autre question le 8 décembre, le service urbanisme m'indique avoir envoyée un courrier et, du fait que je ne l'ai jamais reçu, m'a transféré par mail simple le contenu de la lettre. Puis je prétendre à un accord tacite ?

Merci de vos réponse,

Cordialement

C. LAVIS